

Bilan des analyses relatives à la signature chimique de l'incendie du 26 septembre 2019

À la suite de l'incendie du 26 septembre 2019 sur les sites de Lubrizol et NL Logistique à Rouen, un vaste programme de suivi environnemental et sanitaire a été mis en œuvre, encadré par plusieurs arrêtés préfectoraux et couvrant les différentes matrices pertinentes (air, eau, suies, productions agricoles, végétales et animales), sur les 111 communes de la Seine-Maritime et les 104 communes des Hauts-de-France concernées par le panache et portant sur une grande variété de substances déterminées en lien avec les experts nationaux sur la base des premières observations et de la nature des substances ayant brûlé. Les résultats des différentes démarches ont été publiés sur le site de la préfecture à mesure qu'ils étaient disponibles. Il est toutefois apparu lors des échanges dans les différentes instances de concertation (Coderst, comité de la transparence et du dialogue, etc.) que certains résultats intermédiaires « bruts » pouvaient aussi être utiles pour une présentation plus pédagogique de la démarche et de ces résultats. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé aux exploitants de produire une version publiable de l'analyse de la signature chimique de l'incendie.

En effet, les arrêtés du 14 octobre 2019, prescrivant le programme de surveillance environnementale et sanitaire à Lubrizol et NL Logistique prévoient, dans leur article 2, la réalisation d'une analyse de la signature chimique par une méthode dite "de screening". Il s'agit d'une méthode qui teste un grand nombre de substances différentes, sans a priori, pour déterminer lesquelles sont présentes dans un échantillon donné. Les échantillons choisis sont issus des eaux d'extinction incendie et des suies prélevées dans la zone du sinistre par lingettes (sur des surfaces exposées aux fumées).

Les résultats bruts ont été fournis progressivement à l'administration durant le programme d'analyses, mais n'étaient pas publiables en l'état puisqu'ils n'étaient pas accompagnés d'une analyse et des conclusions qui permettent de les mettre en perspective. Ils ont permis, en temps utile, de juger de la pertinence des choix en matière de substances à rechercher, notamment dans les sols et végétaux pour l'interprétation de l'état des milieux. C'est cette dernière qui a été publiée en tant qu'aboutissement de la démarche.

Compte-tenu des questions posées à la suite de la publication des rapports finaux de l'interprétation de l'état des milieux, l'administration a jugé utile de demander à l'exploitant un rapport conclusif afin de partager cette phase intermédiaire technique mais importante de la démarche.

Cette étape avait en effet permis de s'assurer que la sélection des substances, issue des avis de l'Ineris et de l'Anses sur la base des inventaires des produits brûlés, n'omettait pas de substance importante.

Les résultats de cette analyse montrent que les traceurs les plus pertinents de l'incendie sont les suivants :

- Les hydrocarbures aromatiques polycycliques ;
- Le benzène, le toluène, l'éthyl-benzène, le xylène ;
- Les triméthylbenzène ;
- Le zinc.

Le phosphore et le soufre sont également des traceurs potentiellement intéressants.

DREAL Normandie	
	Bilan des analyses relatives à la signature chimique de l'incendie du 26 septembre 2019

À l'inverse, les métaux (hors zinc), les phtalates, les poly-chloro-biphényles (PCB) ne sont pas des traceurs pertinents de l'incendie. Pour les dioxines / furannes, les résultats tendent à montrer leur non pertinence, en particulier au vu des niveaux observés dans les eaux d'extinction incendie.

Le fait d'être un marqueur signifie uniquement que l'incendie a émis les substances concernées, mais ne préjuge pas des quantités émises. Ces quantités, et leur impact éventuel, ont fait l'objet des autres analyses du programme de suivi environnemental et sanitaires qui n'ont pas fait apparaître de dépassements des seuils sanitaires, lorsqu'ils existaient, ou lorsqu'ils n'existaient pas, du bruit de fond local, à l'exception de quelques points singuliers au cœur de l'incendie ou du fait de facteurs locaux comme des pollutions historiques.

Tous ces marqueurs figurent bien parmi les substances qui ont été recherchées dans le cadre de l'interprétation de l'état des milieux. Pour rappel, aucune incompatibilité ou vulnérabilité imputable à l'incendie n'a été observée au cours de cette interprétation de l'état des milieux.